

BAREME DES HONORAIRES

Forfait Fixe de **6 000 € TTC** quelle que soit la valeur du bien. TVA incluse au taux en vigueur de 20%.

Les honoraires ne sont dus qu'en cas de transaction réalisée par l'intermédiaire de la SARL BEUNS ET DUJARDIN – AXIOME IMMOBILIER.

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Les prix sont affichés hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

En cas de délégation du mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Ces honoraires ne sont pas applicables en cas de vente d'un parking ou d'un garage, ils seront dans ces deux cas de **1 500 € TTC**. TVA incluse au taux en vigueur de 20%.

Ces honoraires ne sont pas applicables en cas de vente en l'état future d'achèvement ou de promotion immobilière ; ils seront fixés d'un commun accord avec le promoteur immobilier. Mais dans ce cas uniquement les honoraires seront à la charge du vendeur.